



Saint-Martinfos

*Le bulletin municipal du village
de Saint-Martin, Hautes-Pyrénées*



Rédacteur en chef : Jean-Claude Lassarrette. – Textes : Jean-Claude Lassarrette, Julie Gallego.
– Infographie : Julie Gallego.

Sommaire

L'édito du maire...

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

Malgré notre opposition à sa création et le dépôt d'un amendement pour une fusion avec nos voisins du canton d'Ossun, nous voilà fondus dans la grande agglomération Tarbes/Lourdes/Pyrénées qui a vu le jour au 1^{er} janvier 2017. Et déjà, alors que l'on ne nous promettait aucune incidence pour les contribuables, les premières conséquences fiscales sur les taxes des ménages se profilent.

Sur une période de 13 ans, le taux de la taxe d'habitation perçue par la CATLP (Communauté d'Agglomération Tarbes/Lourdes/Pyrénées) passera de 7,94 % en 2017 à 11,13 % en 2029, la taxe sur le foncier bâti de 0,67 % en 2017 à 1,67 % en 2029 et la taxe sur le foncier non bâti de 2,77 % en 2017 passera à 5,04 % en 2029 soit une augmentation globale de 44% de la fiscalité « ménages » de la CATLP. Le taux de la TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères) va aussi augmenter fortement pour les contribuables. Comme je vous l'indiquais dans le précédent bulletin, une partie importante de la dépense de la collecte et du traitement des ordures ménagères (35,32 %) était prise en charge sur le budget communal. À partir de 2017, la communauté d'agglomération est compétente en matière « d'Ordures Ménagères » et fixe les taux de la TEOM. À Saint-Martin, la TEOM voté à 8 % en 2016 va passer à 12 % en 2017.

(Suite de l'édito en p. 2)

p. 1-2	Édito du Maire
p. 2	Ancien cimetière
p. 3	Compte administratif 2016
p. 3-4	Du côté des travaux
p. 5	Bois de chauffage ; fin des pesticides
p. 6	Budget prévisionnel 2017
p. 7	Ça se passe sur la commune...
p. 8	Mairie Déchetterie Préfecture

Votre équipe municipale

Jean-Claude Lassarrette (maire) – Marie-Claude Fonseca (1^{re} adjointe) – Éric Dorignac (2^e adjoint) – Serge Boulin – Ghislaine Boulin – André Dousson – Ginette Venard – Annick Carrau – Julie Gallego – Christian Garrigos – Michel Lucas.



J'ai écrit au Président de la CATLP pour demander la possibilité de lisser l'augmentation sur 4 ans soit 1 % par an. Nous n'avons pas eu de réponse pour l'instant.

Le Conseil Municipal continuera, quant à lui, sa politique de modération fiscale et n'augmentera pas les taxes ménages en 2017 pour la 10^e année consécutive.

Bien à vous.

Le maire Jean-Claude Lassarrette



Ancien cimetière

RÉUNION PUBLIQUE

LE 15 MAI 2017, À 19H, À LA MAIRIE

La municipalité de SAINT-MARTIN informe la population que l'ancien cimetière communal ne répond plus aux prescriptions légales pour être maintenu.

Aussi, en raison de l'état d'insalubrité de cet ancien cimetière, tombé en désuétude depuis des décennies, la commune, soucieuse également de préserver le bon ordre et la décence des lieux, a décidé de procéder à sa fermeture et à sa translation.

Cela signifie que l'ancien cimetière sera fermé définitivement et sera transféré dans un autre lieu plus adapté à savoir le nouveau cimetière de la commune, permettant ainsi aux défunts de reposer dans un lieu de sépulture digne, à la hauteur du respect qui leur est dû.

Afin de garantir les actions qui seront menées, la municipalité sera accompagnée tout au long de la procédure par un cabinet d'ingénierie et conseil auprès des collectivités territoriales spécialisé en gestion des cimetières, dont l'une des juristes sera présente pour assister l'équipe municipale à l'occasion d'une réunion publique organisée le **lundi 15 mai 2017 à 19h00, à la Mairie**, afin de répondre à toutes vos questions.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Enregistrement des dépenses et des recettes réellement effectuées durant l'année précédente.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	60 738,60 €	Remboursement rémunération CUI	3 307,56 €
Charges de personnel	18 269,85 €	Produits de services	793,11 €
Charges de gestion courante	44 971,64 €	Dotations et participation (Etat)	45 859,66 €
Charges financières	0,00 €	Impôts locaux	109 199,00 €
Charge exceptionnelle	0,00 €	Taxes :	
Amortissement des investissements	1 899,55 €	Déchets (Décharge Bécut)	14 492,00 €
TOTAL	125 879,64 €	Séjour	80,00 €
		Additionnelle aux droits	4 918,29 €
		Loyers :	
		Logements, salle des fêtes	24 183,62 €
		Terrain, convention accès	46 679,63 €
		VEOLIA	
		Terrains agricole	1 859,00 €
		Terrain puits gaz	6 000,00 €
		Produits exceptionnels	52,80 €
		TOTAL	254 117,11 €
		Excédent annuel	259 465,98 €
		Excédent des années antérieures	723 191,82 €
		Excédent total	982 657,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisation, achat de matériel	0,00 €	Subventions d'investissement	148 800,16 €
Opérations d'équipements (voirie, cimetière, logements, jeux salle des fêtes, sécurité routière, accessibilité...)	65 154,84 €	Dotations, fonds divers	
Remboursement caution logement	480,00 €	Caution logements	1 140,00 €
Remboursement des emprunts (capital)	0,00 €	Amortissement des investissements	1 899,55 €
TOTAL	65 634,84 €	TOTAL	165 632,47 €

DU CÔTÉ DES TRAVAUX À SAINT-MARTIN

OPÉRATIONS EN COURS...

Mise aux normes d'accessibilité de la salle des fêtes et création d'une salle communale adossée au pignon ouest de la salle des fêtes.



Le permis de construire a été déposé. Une consultation est en cours pour les missions SPS et contrôle technique. Un appel d'offre va être lancé pour choisir les entreprises chargées de réaliser les travaux que nous espérons commencer avant l'été.

La salle des fêtes sera fermée à la location durant le mois de septembre, afin de permettre les travaux de mise en accessibilité des sanitaires.

DU CÔTÉ DES TRAVAUX À SAINT-MARTIN

OPÉRATIONS EN COURS...

Achat de terrains et création d'une aire de stationnement



Aire de stationnement projetée ici

Les conditions de stationnement au centre du village, à proximité de la mairie, de l'école et de l'église sont difficiles du fait du manque de place et pose de réels problèmes de sécurité à certains moments, comme à l'entrée et sortie des écoliers, lors des réunions scolaires et municipales, des événements religieux, des manifestations associatives ou communales...

La commune est en cours d'acquisition de terrains proposés à la vente, afin de réaliser une aire de stationnement, équipement indispensable à l'aménagement du centre bourg.

L'aménagement de la rue du Montaigu et de la rue de l'Agriculture



L'ADAC (Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités) avec le concours du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) a réalisé une étude et nous a proposé un projet d'aménagement des rues du Montaigu et de l'Agriculture.

Une consultation est en cours pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Les études préalables à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sont achevées.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La commune vend 2 lots de bois de chauffage. Les arbres, pour l'essentiel du chêne, sont abattus et doivent être débités. Le volume a été estimé et un prix forfaitaire par lot arrêté. Les personnes intéressées doivent se manifester au secrétariat de la mairie avant le 12 mai inclus. La vente se fera par tirage au sort. L'acquéreur devra évacuer tous les branchages et nettoyer parfaitement le chantier.



Lot 1 à la Salle des fêtes	Lot 2 au Cimetière
Environ 2 stères	Environ 10 stères
Prix : 40€	Prix : 200€

PLUS DE PESTICIDES DANS LES JARDINS PUBLICS ET SUR LA VOIRIE

La loi du 6 février 2014, dite loi Labbé, visant à « mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires », fixait au 1^{er} janvier 2020 l'interdiction de l'utilisation des pesticides « pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ». Conformément à la volonté de la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a modifié l'échéance, avançant la date de cette interdiction au 1^{er} janvier 2017. La même loi a également largement élargi le champ de l'interdiction, en y incluant « la voirie ».

Il est donc désormais interdit pour les communes et intercommunalités d'utiliser des produits phytosanitaires pour entretenir les parcs, les jardins publics et la voirie, sauf dans le cas où il s'agit de « détruire et prévenir la propagation des organismes nuisibles ».

Rappelons que la notion de « voirie » n'inclut pas que la chaussée : elle inclut, en droit, les dépendances, c'est-à-dire les talus, accotements, fossés, et, en agglomération, les trottoirs.



BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	109 900,00 €	Remboursement CUI	8 200,00 €
Charge de personnel	40 000,00 €	Produits de services	300,00 €
Charges de gestion courante	66 500,00 €	Dotations et participation (Etat)	43 079,00 €
Reversement FNGIR	39 647,00 €	Impôts et taxes	171 065,00 €
Excédent	277 176,80 €	Autres produits de gestion courante (Loyers...)	73 000,00 €
Amortissement des investissements	2 134,51	Résultat reporté des années précédentes	864 607,37 €
Virement à l'investissement	624 893,06 €		
TOTAL	1 160 251,37 €	TOTAL	1 160 251,37 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisation, achat de matériel	20 000,00 €	Subventions	178 000,00 €
Mairie	5 000,00 €	Remboursement TVA+TA	13 322,00 €
Réseaux divers (ErDF, FT, EP...)	80 000,00 €	Virement du budget fonctionnement	624 893,06 €
Salle des fêtes	20 000,00 €	Amortissement des investissements	2 134,51 €
Accessibilité, salle communale et salle des fêtes	240 000,00 €	Solde année précédente reporté	118 050,43 €
Accessibilité voirie (PAVE) rues Montaigu et Agriculture.	340 000,00 €	TOTAL	936 400,00 €
Voirie	50 000,00 €		
Achat foncier	110 000,00 €		
Eglise	5 000,00 €		
Cimetière	50 000,00 €		
Ecole	5 000,00 €		
Logements ancienne école	5 000,00 €		
Logements mairie	5 000,00 €		
Cautions logements	1 400,00 €		
Reste à réaliser	0,00 €		
Solde d'exécution reporté	0,00 €		
Remboursement des emprunts	0,00 €		
TOTAL	936 400,00 €		

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est votée et perçue par la Communauté d'Agglomération Tarbes/Lourdes/Pyrénées (CATLP) et non par la commune.

DÉPENSES		RECETTES (TEOM) perçues par la CATLP	
Collecte, traitement...	43 115,40 €	TEOM (12%)	43 115,40 €

En 2017 la TEOM augmente de 8 % à 12 % pour le contribuable car jusqu'en 2016 la commune finançait une part importante de cette dépense (15 398€ soit environ 4 %) sur le budget communal.

Monsieur le Maire a écrit au Président de la CATLP pour demander la possibilité de lisser l'augmentation sur 4 ans soit 1 % par an, sans réponse pour l'instant.

Malgré la baisse constante des dotations de l'État, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter, pour la 10^e année consécutive, la part communale des taxes ménages, conscient des difficultés éprouvées par certains contribuables. Les taux communaux et intercommunaux vont évoluer de la façon suivante :

	2016			2017		
	Communes	CCGAA	TOTAL	Communes	CATLP	TOTAL
Taxe d'habitation.....	17,73%	0,80%	18,53%	10,91%	7,94%	18,85%
Taxe foncière (bâti).....	9,96%	0,41%	10,37%	9,96%	0,512%	10,47%
Taxe foncière (non bâti).	57,74%	2,58%	60,32%	57,74%	2,77%	60,51%
CFE	28,92%	1,16%	30,08%	33,94%		33,94%



**LA BALLADE DES GENS
HEUREUX
(... ou au moins bien
coiffés !)**

Si vous avez besoin d'un coup de peigne ou de ciseaux, arrêtez-vous au camion multicolore de Florence, sur le parking de la salle des fêtes du village. La « ballade des ciseaux », salon de coiffure mixte itinérant, vous accueillera, avec ou sans RDV, aux dates suivantes : 02 mai et 18 mai. Pour prendre un RDV, contactez le 07.69.00.36.92

ALERTE À LA PYRALE DU BUIS



Avec le mois de Mars et ses teintes printanières, les pyrales de buis vont commencer à reprendre de l'activité ! pensez à surveiller régulièrement les buis. les dégâts commencent à l'intérieur des plantes. dès que vous observez des chenilles et/ou des dégâts, programmez une application de Bt dans l'idéal dans la semaine qui suit. il vous faut vérifier une dizaine de jours après le traitement si des chenilles retardataires (encore en œuf pendant le traitement) ne sont pas présentes. si vous en trouvez, refaites un traitement. attention aux produits que vous choisissez, aux EPI appropriées et aux délais de ré-entrée ! les pièges à phéromone seront à poser entre mi-mars et fin-mars. il existe aujourd'hui une phéromone qui dure toute la saison, pensez à vous les procurer ! attention, elles se conservent au réfrigérateur (produit disponible sur <http://boutique.fredon.fr/>). Renseignements : 05.62.19.22.30 Contact@fredon.fr <http://www.facebook.com/fredon.fr>. Numéro sentinelle : 09 70 33 00 33



ALERTE AU FRELON ASIATIQUE



La saison est clémente, les premières bâtisseuses sont sorties de leur trou. En concertation avec l'observatoire du frelon asiatique dont notre commune est membre nous avons décidé de procéder à une campagne de piégeage expérimental en fin d'hivernage. Cinq pièges ont été installés par des élus volontaires et les enfants de l'école sous la direction des enseignants. Afin de préserver la biodiversité, le piégeage doit être raisonné, avec une surveillance permanente des captures et un arrêt dès la prise d'autres insectes. Si l'expérience est concluante nous envisageons de l'étendre aux habitants qui souhaitent participer à cette belle œuvre collective.

Silence, ça tourne !

Avant Cannes, Saint-Martin crève l'écran. Dans le plus grand secret, il y a quelques jours, s'est tourné sur la commune un court-métrage. Si vous êtes curieux de voir le résultat (et tout le travail de Claude Sutter sur les effets spéciaux), rendez-vous sur la page Facebook d'« Imagina Sculpture ». Vous y trouverez quelques photos en attendant le film, qui en est à l'étape-clé du montage. Pour patienter, allez voir le précédent court-métrage du jeune réalisateur Matthieu Barbé, allez sur Youtube et tapez le titre *Mi Famiglia Prima*. Mais attention, des gangsters vous attendent !

ALERTE AUX GANGSTERS

Le Saint-Martinfos en pdf !

Pour recevoir le bulletin municipal par voie électronique,
envoyez un message à smartincommunication@gmail.com

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie

Lundi 17h-18h30

Vendredi 17h-18h30

Tél. : 05 62 45 98 73

STOP à la PUB inutile*dans les boîtes aux lettres*

Nous vous rappelons que vous pouvez
venir retirer gratuitement à la mairie un
autocollant « STOP PUB », à coller sur votre boîte à lettres.

**Les horaires d'été
déchetterie de****HORGUES :**

Lundi 14h-17h

Mercredi 14h-17h

Samedi 8h-12h, 14h-17h

À compter du 2 janvier 2017, les services de délivrances des titres de la Préfecture des Hautes-Pyrénées seront ouverts comme suit :

Accueil rue des Ursulines – 65000 Tarbes

Cartes grises et permis de conduire

Lundi	8h30-12h et 13h30-16h
Mardi	8h30-12h et 13h30-16h
Mercredi	8h30-12h ; fermé au public l'après-midi
Jeudi	12h30-15h30
Vendredi	Sur RDV 8h30-12h ; fermé au public l'après-midi

Étrangers

Lundi	8h30-12h ; sur RDV 13h30-16h
Mardi	sur RDV 8h30-12h ; 13h30-16h
Mercredi	8h30-12h ; fermé au public l'après-midi
Jeudi	12h30-15h30
Vendredi	Sur RDV 8h30-12h ; fermé au public l'après-midi

Accueil général des autres bureaux

Du lundi au vendredi	9h-12h et 14h-16h
-----------------------------	--------------------------

Se présenter à l'accueil Charles de Gaulle

**Les élections de 2017 :
présidentielles 23 avril et 7 mai / législatives 11 juin et 18 juin**

Dernière minute / Élections Présidentielles 2017 : premier tour

Avec 85,45 % de votants, la participation est très forte sur notre commune et dépasse de plus de 7 points la participation nationale. Ce geste citoyen et responsable méritait d'être souligné. Félicitations à vous toutes et tous !